
CLAUDIA RUIZ : Bonjour à tous. Bienvenue à ce webinar ATLAS. Nous allons sans doute commencer si Joanna est prête.

JOANNA KULESZA : Oui, on peut commencer.

CLAUDIA RUIZ : Donc cet appel est enregistré.

Bonjour à tous. Bienvenue au quatrième webinar sur les cinq webinaires obligatoires pour l'ATLAS. Nous allons maintenant parler du comité consultatif gouvernemental. Yrjö Länsipuro va nous présenter le webinar d'aujourd'hui.

Il n'y aura pas d'appel parce qu'il s'agit d'un webinar. Ceci étant, nous allons relever la présence pendant les dix premières minutes de l'appel. Après, si vous n'avez pas été présents pendant les dix premières minutes, votre présence ne sera pas valide. Rejoignez-nous sur la salle Zoom car c'est obligatoire.

Nous avons l'interprétation en français et espagnol pour ce webinar, n'oubliez donc pas de donner votre nom avant de parler pour permettre aux interprètes de vous identifier sur les autres canaux linguistiques ainsi que pour être identifié sur la transcription. Parlez également lentement pour que l'interprétation puisse être effectuée.

Tous les micros seront éteints pendant la présentation et vous pourrez poser vos questions à la fin de la présentation.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Vous avez pu voir que nous sommes sur Zoom pour ce webinaire. Pour voir la liste des participants et le chat, vous devez cliquer en bas de l'écran. C'est donc différent d'Adobe Connect. Vous ne pourrez voir la transcription que lorsque vous serez connecté à l'appel. Vous pouvez appuyer sur la main pour lever la main et prendre la parole.

Je vais maintenant passer la parole à Joanna, qui est coprésidente du sous-groupe.

JOANNA KULESZA :

Merci à tous. Bienvenue pour ce quatrième webinaire. Merci d'être avec nous. La présentation de Yrjö sera très intéressante. Merci d'avoir pris le temps de venir nous écouter.

Yrjö, je vous remercie également d'être avec nous. Il est la liaison au GAC au nom de l'At-Large. Il a beaucoup de connaissances sur le sujet et également sur les relations entre les deux communautés ainsi que sur les pratiques au sein de la communauté de l'ICANN. En tout cas, moi, je suis très heureuse de pouvoir suivre cette présentation qui sera très informative.

Nous avons également des membres du GAC qui seront avec nous aujourd'hui et demain. Nous avons des membres de l'At-Large qui vont nous écouter ainsi que de l'ALAC.

Nous pourrons, je l'espère, répondre à vos questions. La meilleure manière de poser des questions, c'est de lever la main. Comme cela a déjà été mentionné, les questions seront écoutées à la fin du webinaire. Donc sans plus attendre, je passe la parole à Yrjö qui va nous faire cette présentation.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Joanna. Bonsoir, buenas tardes, good evening. Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je suis très heureux d'être ici pour vous parler du comité consultatif gouvernemental.

Comme Joanna l'a dit, je suis la liaison de l'ALAC au GAC. Et à ce titre, mon objectif est de trouver des intérêts communs entre ces deux organismes et de voir comment nous pouvons changer les choses en ayant des déclarations ou des actions communes.

J'étais membre du comité consultatif gouvernemental pendant un certain nombre d'années dans une vie précédente puisque je travaillais au ministère de Affaires étrangères. On peut quitter le gouvernement ou les autorités publiques mais on ne peut pas se défaire de l'internet, donc voilà pourquoi je suis toujours là. Alors diapositive suivante.

Comme vous le savez, toute l'ICANN est composée de trois groupes. Il y a la communauté, il y a le Conseil d'Administration. Beaucoup des membres du Conseil d'Administration viennent en fait de la communauté, de différentes parties de la communauté. Mais en tant que Conseil d'Administration, ces personnes doivent représenter des groupes de l'ICANN. Il y a également l'organisation ICANN qui fonctionne comme toute autre organisation avec un président, un vice-président, etc.

Alors la communauté de l'ICANN est une communauté multipartite et le GAC, le comité consultatif des gouvernements, fait partie de cette communauté multipartite. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les représentants des gouvernements ont un rôle différent de celui qu'ils

peuvent avoir à l'UIT ou aux Nations unies par exemple. Les organisations intergouvernementales sont complètement différentes du GAC parce que le GAC est un organe consultatif qui ne prend pas de décision pour l'ICANN. Il donne des avis. Alors nous verrons tout à l'heure que ces avis ont quand même une certaine influence, surtout s'ils sont acceptés sur la base du consensus. Ensuite, diapositive suivante.

Donc on parle d'une approche multipartite. Ceci vient en fait d'un article qui dit que la gouvernance de l'internet est l'élaboration et l'application par les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans leurs rôles respectifs de principes partagés, de normes, de règles, de procédures de prise de décision et de programmes partagés, qui façonnent l'évolution et l'élaboration de l'internet. C'est tiré d'une réunion du sommet mondial de la société de l'information. Donc l'idée, c'est que ceci est la base d'un fonctionnement multipartite dans toute organisation et c'est dans cet esprit que les avis sont exprimés à l'ICANN. Donc n'oublions pas ce principe dans la suite dans la présentation.

Nous avons donc ici la structure de l'ICANN. Je pense que vous connaissez déjà cette structure. Vous savez que nous avons les trois organisations de soutien qui élaborent des politiques. Nous avons les comités consultatifs qui fournissent des avis, des conseils. Et ensuite, nous avons donc le Conseil d'Administration et nous avons également le personnel de l'ICANN dans l'organisation.

Le comité consultatif gouvernemental est particulier puisque sa spécialisation ou sa caractéristique est de fournir des avis sur les

politiques relatives aux responsabilités de l'ICANN. C'est en fait ce qui définit son rôle. Nous verrons par la suite que le comité consultatif gouvernemental a des pouvoirs uniques que n'ont pas les autres comités consultatifs.

L'adhésion au GAC est ouverte à tout gouvernement de pays. Il ne s'agit pas uniquement de pays qui font partie des Nations unies mais également des économies distinctes qui sont reconnues dans les fora sur la scène internationale. Donc voilà ce qui explique pourquoi nous avons des pays et nous avons également d'autres régions qui ne sont pas nécessairement indépendantes mais qui sont reconnues comme économies distinctes.

Ensuite, il y a aussi tout ce qui est organisation gouvernementale multinationale, les organisations de traité. Et ces différentes organisations peuvent participer à titre d'observateurs aux réunions du GAC sur invitation du président ou de la présidente.

Donc le ou la présidente peut inviter des organisations et on peut prendre pour exemple l'Union de diffusion internationale. Ce ne sont pas en fait des organisations internationales mais de toute évidence, puisqu'elles s'occupent de la diffusion, elles ont un rôle important dans ce secteur et un intérêt dans le travail de l'ICANN. Mais tout ceci est en fait à la discrétion du président qui peut fournir ses invitations.

En ce qui concerne le nombre de membres et d'observateurs, celui-ci n'a cessé d'augmenter. Lorsque tout a commencé, c'était en l'an 2000, il n'y avait que quelques pays qui s'intéressaient à l'envoi de représentants aux réunions. Donc 178 membres du GAC, ce chiffre-là est en fait assez élevé. Diapositive suivante.

Le GAC nomme une liaison sans droit de vote au Conseil d'Administration. Dans la pratique, c'est toujours le président du GAC. Ensuite s'il vous plaît.

Alors, l'ICANN reçoit le point de vue des gouvernements par le GAC. Et le rôle crucial du GAC revient à fournir des avis à l'ICANN sur les questions de politiques publiques, surtout lorsqu'il y a une interaction entre les activités ou les politiques de l'ICANN et les lois nationales ou les accords internationaux.

Ensuite, nous en arrivons à un article des statuts qui explique en quoi le GAC est différent d'autres comités consultatifs. Alors ce que disent les statuts, c'est que l'avis du GAC sur les questions de politiques publiques doit être dûment pris en considération.

Dans l'éventualité où le Conseil d'Administration de l'ICANN détermine ou décide d'agir de manière non conforme avec l'avis du GAC, il devra informer le comité et déclarer les raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration a décidé de ne pas suivre le conseil.

Donc lorsque l'ALAC fournit un conseil, le Conseil d'Administration n'est pas obligé de suivre ce conseil et il n'a pas à expliquer pourquoi il le suit ou il ne le suit pas. Par contre, si le Conseil d'Administration décide de ne pas suivre le conseil fourni par le GAC, le Conseil d'Administration doit expliquer pourquoi il a décidé de ne pas le suivre. Mais ce n'est pas tout. Diapositive suivante.

Alors, tout avis du GAC qui est approuvé par consensus total au sein du GAC – en fait ce que cela veut dire, c'est que la décision a été adoptée sur la base d'un accord général sans objection officielle, c'est ce que l'on

appelle un avis consensuel du GAC – ceci ne pourra être rejeté que par un vote d’au moins 60 % du Conseil d’Administration. Dans ce cas, le GAC et le Conseil d’Administration essayeront de bonne foi dans des délais adéquats et de manière efficace de trouver une solution qui soit acceptable par les deux parties.

Donc si le GAC est unanime, si le GAC a un consensus – cela ne veut pas nécessairement dire que tout le monde doit être d’accord –, cela veut simplement dire qu’aucune objection n’a été soulevée. C’est ce qu’on appelle le consensus. Donc dans ce cas, le Conseil d’Administration doit adopter ceci.

Mais j’aimerais que vous compreniez bien quelque chose – parce que j’ai fait partie du GAC, au service de mon pays. Parfois, à l’intérieur du GAC, on s’imagine qu’on est un petit peu un monolithe, donc on est les gouvernements. Mais dans les faits, il est très compliqué pour les différents gouvernements de se mettre d’accord ; ce n’est pas quelque chose de simple au sein du GAC. Vous savez, c’est un petit peu comme aux Nations unies ou au Conseil de sécurité. Donc un consensus du GAC, c’est vraiment quelque chose d’important. Et lorsqu’on a consensus, c’est quelque chose qui a beaucoup de poids auprès du Conseil. Diapositive suivante. Voilà, un petit peu plus loin, c’est celle-ci.

Encore une fois, avis consensuel du GAC. C’est un avis qui est adopté sur la base d’un accord général en l’absence de toute objection officielle ou formelle. Alors il y a d’autres avis du GAC. Par exemple dans les communiqués, ces avis représentent un accord général mais ils ont fait l’objet d’une ou de plusieurs objections officielles. Cela veut donc dire

que lorsque le GAC présente cet avis, le GAC exprime également d'autres points de vue.

S'il n'y a pas de consensus ni d'accord général ou global, à ce moment-là, tous les points de vue sont communiqués et exprimés au Conseil d'Administration. Diapositive suivante s'il vous plaît.

CLAUDIA RUIZ : Attendez une petite seconde s'il vous plaît.

JOANNA KULESZA : Yrjö, je me demande si vous suivez ce qui est dit sur le chat, il y a quelques questions. Nous pourrions y répondre à la fin de cette présentation mais on peut peut-être profiter de ce petit problème technique pour y répondre maintenant. Une question par rapport à la manière dont on peut nommer ou désigner les participants au GAC, quel est le processus à suivre pour qu'ils deviennent représentants officiels au GAC. Donc c'est à vous de décider : soit on peut profiter de cette petite pause pour y répondre ou on le fait par la suite.

YRJÖ LÄNSIPURO : Si vous le permettez, je préférerais y répondre à la fin de la présentation. Je préfère d'abord faire cette présentation.

JOANNA KULESZA : Tout à fait d'accord, c'est vous qui décidez.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui, merci.

Donc pour continuer sur cet avis consensuel du GAC, ce qui se produit, c'est la chose suivante. Si le Conseil d'Administration rejette un avis consensuel du GAC, que se passe-t-il ? Si tel est le cas et s'il n'y a pas de solution mutuellement acceptable, alors le Conseil d'Administration va prendre une décision finale et expliquer pourquoi est-ce que l'avis du GAC n'a pas été suivi. Cela se produit parfois mais c'est un cas extrêmement rare. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Maintenant, pour ceux d'entre vous qui aimez les organigrammes, je vous en ai préparé un ici. Voilà ce qui se produit, si vous suivez cet organigramme, vous avez le début à gauche, le GAC fournit un avis au Conseil d'Administration. En cas affirmatif, alors le Conseil d'Administration suit l'avis du GAC ; en cas négatif, réponse négative. S'il s'agit d'un avis consensuel, si la réponse est non, alors le Conseil d'Administration doit expliquer les motifs pour lesquels il rejette cet avis. Si cet avis consensuel est accepté, alors il a besoin de la supermajorité des membres du Conseil d'Administration pour rejeter cet avis consensuel. Si cela se produit, alors le Conseil d'Administration doit expliquer les motifs de ce rejet et ensuite, essayer de trouver une solution mutuellement acceptable. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Maintenant, l'avis du GAC doit être écrit. Il fait partie d'une communication écrite où les avis sont spécifiquement indiqués en tant que tel en tant que proposition claire d'actions à l'attention du Conseil d'Administration et doit expliquer aussi quels sont les motifs, les justifications de cet avis. Tout cela s'inscrit dans un communiqué et les avis du GAC figurent en général à la toute fin de ce communiqué et sont

clairement indiqués, en particulier les avis consensuels, afin que le Conseil d'Administration sache qu'il s'agit là de quelque chose qui doit être traité avec une attention particulière.

La rédaction de ce communiqué du GAC occupe une grande partie des réunions du GAC. Et je dois avouer qu'aujourd'hui, la rédaction même du communiqué avec toutes les discussions et tous les désaccords potentiels entre les membres du GAC, tout cela est public, ouvert. Avant par le passé, lorsque j'étais membre du GAC, tout se faisait à huis clos. Or aujourd'hui, toutes les sessions du GAC sont à porte ouverte et cela, c'est un pas en avant spectaculaire de la part du GAC en vue de la transparence.

Autre possibilité d'interaction entre le GAC et le Conseil d'Administration, il y a un appel après réunion pour préciser l'avis, c'est-à-dire un appel téléphonique où les membres du Conseil d'Administration peuvent demander aux leaders du GAC : « Qu'avez-vous voulu dire par là ? » Ensuite, il y a une correspondance entre le Conseil d'Administration et le GAC et il y a une tradition à l'ICANN qui veut que cette correspondance aussi soit publique.

Il y a ensuite le BGIG. Il s'agit du groupe d'interaction Conseil d'Administration-GAC. Et il y a des séances conjointes entre le Conseil d'Administration et le GAC lors des conférences de l'ICANN.

Maintenant, la manière dont le GAC interagit avec le Conseil d'Administration et la communauté en général a beaucoup évolué au fil du temps. À l'époque où j'étais membre du GAC, à partir de 2006, le GAC donnait des avis mais n'expliquait pas pour autant la raison d'être de ces avis. Donc d'un point de vue opérationnel, le GAC n'était pas

impliqué. Mais avec le processus des nouveaux gTLD de 2008 à 2012, ce processus a réellement changé la donne parce que le GAC a commencé à participer à la prise de décision fondamentale, par exemple en donnant des alertes précoces sur certains types de nouveaux gTLD ou en déclarant que certains nouveaux gTLD tombaient dans des catégories acceptables ou pas, des alertes précoces également sur des applications spécifiques. Et à Singapour, lors d'une de ces réunions, quelqu'un a décidé de cette implication du GAC dans les opérations.

Vous voyez là la structure du GAC, du comité consultatif gouvernemental. En haut, bien entendu, la présidente actuelle élue pour deux ans, renouvelable pour deux mandats. Donc la présidente actuelle, c'est Manal Ismail de l'Égypte. Il y a ensuite cinq vice-présidents, chacun élu pour un mandat d'un an renouvelable une fois. Et comme vous le voyez d'après les noms des pays qui figurent ici à l'écran, en principe, les vice-présidents doivent provenir chacun d'une région différente de l'ICANN.

Ensuite, vous avez la plénière et vous avez sept groupes de travail. Nous avons ici les abréviations à l'écran de ces groupes de travail. Mais sur la diapositive suivante, vous verrez le nom complet de ces groupes de travail, l'intitulé de ces groupes de travail. Les voici. Vous avez le groupe de travail sur les noms géographiques ; vous avez l'UFRWG, le groupe de travail sur les régions faiblement desservies ; vous avez le groupe qui délibère sur le fait de savoir si le GAC devrait participer ou non au NomCom, qui sélectionne les membres du Conseil d'Administration et autres ; ensuite, il y a le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC ; le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international ; le groupe de travail sur la sécurité

publique ; et le BGIG dont j'ai déjà parlé sur une diapositive précédente, le groupe d'interaction Conseil d'Administration-GAC.

Alors que fait chacun de ces groupes de travail ? D'abord, le groupe de travail sur les noms géographiques, il examine la manière dont les noms géographiques sont protégés dans toute expansion future de l'espace gTLD. Il s'agit de la piste de travail numéro cinq du PDP, qui est actuellement développée en matière de procédures ultérieures en matière de nouveaux gTLD. Et au sein du GAC, il n'y a pas d'avis uniforme quant au fait de savoir quel type de noms géographiques devrait être protégé. Il s'agit là d'un cas où le GAC n'est pas unanime et par conséquent, le GAC n'est pas aussi fort qu'il pourrait l'être si tout le monde était d'accord par rapport au fait de savoir si un certain type de noms géographiques devrait être protégé ou pas puisque les avis sont partagés.

Ce groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies se concentre sur les régions qui sont faiblement desservies par l'industrie du DNS, c'est-à-dire il s'agit de régions qui sont en dehors de l'Europe et du continent nord-américain. Il s'agit d'économies faiblement développées, de petits états insulaires en développement, en particulier en Afrique, dans les Caraïbes et dans la région Pacifique. Ce groupe de travail sur les régions faiblement desservies est en train d'établir une coopération avec l'ALAC et At-Large et cela, c'est particulièrement important parce que les gouvernements dans ces pays et les représentants At-Large dans ces pays tirent grandement partie des tous ces efforts de coopération qui sont mis en place.

Conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN, le GAC a droit à un siège au NomCom. Mais jusqu'à présent, ce siège est vide et attend un représentant du GAC au NomCom parce que le GAC a débattu et continue de débattre pour savoir s'il est pertinent que les gouvernements soient impliqués dans la sélection des leaders et pour diriger une communauté multipartite. Toutefois, les travaux de ce groupe de travail se poursuivent et j'espère que quelque chose va ressortir de cela. Mais c'est aussi un cas qui vous montre qu'il est difficile pour le GAC de déléguer une personne – en fait, pas une personne mais plutôt un représentant d'un pays pour représenter l'ensemble du GAC et ces 178 pays qui sont maintenant membres du GAC. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC. Je pense que je l'ai déjà mentionné sur l'une des diapositives précédentes, les principes opérationnels du GAC datent de 2017 et ils doivent être amendés parce que le GAC fait maintenant partie de la communauté habilitée de l'ICANN comme la ccNSO, la GNSO, etc. Donc si la communauté habilitée a besoin de commencer à prendre des décisions, alors le GAC, bien entendu, doit modifier ses principes opérationnels.

Le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international, il se concentre sur les aspects des politiques et procédures de l'ICANN qui sont liés aux droits de l'homme et au droit international pertinent. Bien entendu, cela est lié à la gestion du DNS qui doit être effectuée de telle manière à respecter les droits de l'homme et le droit international. Alors cela, c'est un peu académique si je peux me permettre mais étant donné que les droits de l'homme

constituent l'un des principes fondamentaux de l'ICANN, le GAC se doit d'examiner la manière dont il peut prendre cela en considération dans son travail.

Le groupe de travail sur la sécurité publique, alors là, on touche à l'un des sujets fondamentaux relatifs aux compétences du GAC. Le groupe de travail sur la sécurité publique se concentre sur des aspects, des politiques et des procédures de l'ICANN qui impliquent la sécurité du public. Là, on parle d'utilisation malveillante du DNS, des capacités d'atténuation de la cybercriminalité de l'ICANN et de la communauté chargée de l'application de la loi. Le GAC a indiqué sa volonté de commencer à coopérer avec l'ALAC et coopérer avec les gens à l'ALAC qui souhaitent participer aux travaux de ce groupe de travail. Nous pouvons ensuite passer à la diapositive suivante s'il vous plaît.

Oui, il s'agit là du BGIG, groupe d'interaction Conseil d'Administration-GAC. Ici, l'accent est mis sur l'amélioration du traitement et du suivi des avis du GAC. Bien entendu, il s'agit d'abord de définir ce qu'est l'avis du GAC et améliorer le processus pour la prise en considération et la mise en œuvre de l'avis du GAC. En fin de compte, depuis 2000, le GAC a rendu énormément d'avis et énormément de communications et il s'agit de mettre un petit peu d'organisation dans tout cela afin que lorsque le Conseil d'Administration doit prendre une décision, il doit s'assurer de pouvoir bien comprendre les tenants et les aboutissants des avis du GAC afin de les suivre.

Le GAC participe aussi à certains CCWG, c'est-à-dire groupes de travail intercommunautaires et PDP, processus d'élaboration de politiques, par exemple le groupe de travail intercommunautaire sur les produits de la

vente aux enchères – il s’agit de la vente aux enchères provenant d’enchères de nouveaux gTLD. Et le GAC fait également partie du nouveau PDP sur les procédures ultérieures en matière de nouveaux gTLD, piste de travail un à cinq, qui sont d’ores et déjà prêtes, et piste de travail numéro cinq, qui encore en cours. Donc le GAC participe à cela. Et l’autre PDP sur lequel le GAC est actif, c’est celui des organisations internationales non gouvernementales et organisations internationales gouvernementales et les droits curatifs de ces OING et OIG. Diapositive suivante s’il vous plaît.

Et enfin, vous voyez ici les noms des liaisons entre l’ALAC et le GAC. Les liaisons du GAC à l’ALAC sont Ana Neves et Charlotte Simões et moi-même, je suis liaison ALAC au GAC.

S’agissant des activités entre ces deux organisations, les bases sont bonnes et les précisions aussi puisqu’en fin de compte, ce que nous partageons entre l’ALAC et le GAC, c’est la chose suivante. Nous défendons tous deux les intérêts des utilisateurs parce que nous les appelons ces utilisateurs les utilisateurs finaux, le GAC les appelle citoyens mais en fait, il s’agit des mêmes personnes, utilisateurs finaux et citoyens. Et deuxième point commun entre nos deux organisations, nous avons les pieds sur terre, c’est-à-dire que le GAC a 178 membres des gouvernements. Nous avons des ALS dans plus de 100 pays et cela, c’est quelque chose qui, à long terme, sera très utile si nous pouvons mettre en place une coopération sur le terrain entre les représentants gouvernementaux et l’ALAC.

Je pense que la diapositive suivante s’intitule tout simplement « Questions », donc nous y voilà. Joanna, allez-y, c’est à vous.

JOANNA KULESZA : Il y a eu pas mal de questions dans le chat. Je ne sais pas exactement comment vous souhaitez procéder.

YRJÖ LÄNSIPURO : Je suis justement en train de lire le chat. Donc je lis et je vais essayer de répondre.

HEIDI ULLRICH : Ce qu'on pourrait peut-être faire, c'est de demander au personnel de vous lire les questions. Je peux faire les premières si cela vous va.

Question des [inintelligible] : « Même si le GAC et l'ICANN sont faits pour fonctionner dans le cadre multipartite où le rôle des gouvernements diffère totalement de ce qui existe dans les fora internationaux des organisations internationales, comment est-ce que le GAC reconnaît le processus multipartite et dans quelle mesure est-ce que les gouvernements donnent suffisamment de liberté à leurs représentants pour permettre cette représentation au modèle multipartite ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui, c'est une excellente question. Ce que je dirais, vous savez, les gouvernements sont tous différents. Ils ne sont pas identiques, ils diffèrent énormément. Donc dans certains pays par exemple, il y a des principes multipartites qui existent dans différentes situations ou discussions alors que dans d'autres pays, c'est le gouvernement qui décide. Par exemple, si on considère le Marco Civil au Brésil, vous avez

certaines principes. En Scandinavie vous savez, il y a une approche très nordique basée sur beaucoup de consultations où les gouvernements posent des questions à la société civile, au secteur privé, à la communauté technique et souhaitent avoir beaucoup de discussions, de consultations pour en arriver à une décision. Donc cela dépend vraiment des gouvernements. Et en ce qui concerne l'indépendance des représentants du GAC, là aussi, cela dépend de la culture publique qui existe dans les différents pays.

Je peux simplement vous donner mon point de vue. Moi, j'étais totalement indépendant mais il s'agissait d'un petit pays, d'un petit gouvernement. Et il y a très peu de pays qui travaillent sur ces questions de la gouvernance de l'internet. Donc voilà, c'est la seule chose que je peux vous dire par rapport à cette question.

HEIDI ULLRICH :

Merci.

Nous avons une autre question en français que j'ai traduite de Gabriella : « Lors des réunions du GAC, est-ce que les questions de coupures de l'internet dans certains États sont évoquées ? »

YRJÖ LÄNSIPURO :

Est-ce que vous pouvez répéter ?

HEIDI ULLRICH :

Donc oui, question de Gabriella : « Lors des réunions du GAC, est-ce que l'ICANN aborde les questions de coupures de l'internet dans certains États, dans certains pays ? »

En fait, je pense qu'elle parle des coupures.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui, ça y est, je comprends.

Alors, quelque soit la structure aux Nations unies, à l'UIT ou au GAC, les gouvernements en fait ont tendance à être diplomatiques. Donc soulever des questions sur les comportements de certains pays dans leur juridiction, c'est quelque chose qui peut être fait à l'occasion mais ce n'est pas quelque chose de courant, en tout cas pas pendant une séance publique. C'est peut-être quelque chose qui est évoqué dans un couloir.

HEIDI ULLRICH :

Très bien, merci.

Question d'Antonio Medina Gómez en espagnol, donc j'ai traduit : « Un membre de l'At-Large qui ne représente pas de gouvernement peut participer au GAC en tant qu'observateur ? S'il répond oui, quels sont les prérequis ? »

YRJÖ LÄNSIPURO :

Toutes les réunions du GAC sont ouvertes, donc toutes les réunions sont publiques. Donc en fait, toute personne qui participe à la réunion de l'ICANN, que ce soit un membre de l'ALAC ou un membre d'une autre communauté, peut assister aux réunions, écouter. Cela veut donc dire être observateur, écouter, prendre des notes mais cela ne veut pas dire prendre la parole, demander la parole.

HEIDI ULLRICH : Autre question d'Oksana : « Quels sont les outils pour influencer les représentants des pays, par exemple pour soulever, soutenir ou contredire une question de la communauté de l'At-Large ? Quels sont les outils que l'on a pour les représentants ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Je ne sais pas si je comprends bien la question. Est-ce que c'est l'At-Large qui soulève une question ?

HEIDI ULLRICH : Donc c'est Oksana qui dit : « Quels sont les outils d'influence qu'ont les pays sur les représentants du GAC ? Est-ce qu'il s'agit de soulever, de soutenir ou de contredire une question ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Alors Oksana, est-ce que vous pouvez nous donner un exemple de ce que vous voulez dire par là ?

HEIDI ULLRICH : C'est une question qui a été tapée dans le chat. Alors nous allons donc lui donner la parole à Oksana maintenant. Oksana, vous avez la parole, allez-y.

Attendez, nous avons un petit problème de connexion. Oksana, alors on va lui repasser la parole tout à l'heure parce qu'il y a un petit problème.

Nous avons une autre question de Gabriel je crois : « Pourquoi écrire un texte en anglais ? Le GAC préfère communiquer en français. »

YRJÖ LÄNSIPURO : Alors, il y a un service d'interprétation au sein du GAC comme les services qui existent pour d'autres réunions de l'ICANN. Donc la langue de travail du GAC, c'est l'anglais comme dans les autres réunions de l'ICANN, mais il y a des services d'interprétation et de traduction au GAC ainsi que dans le reste de l'ICANN. Et d'ailleurs, ces services sont les meilleurs qui soient dans le monde.

CLAUDIA RUIZ : « Où peut-on avoir le lien au groupe de travail du GAC ? Il serait bien d'avoir le lien de manière à pouvoir y avoir accès. »

HEIDI ULLRICH : Yrjö, j'ai mis le lien vers le groupe de travail dans le chat.

YRJÖ LÄNSIPURO : D'accord, très bien. Merci beaucoup.

HEIDI ULLRICH : Autre question : « Si le GAC obtient le droit de vote au Conseil, comment feront-ils le modèle multipartite de l'ICANN ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Le GAC ne vote pas. Il n'y a pas de décision à la majorité, je l'ai expliqué tout à l'heure. Pour avoir une influence, le GAC doit vraiment essayer de

fournir des avis consensuels. Et si on n'arrive pas à un avis consensuel au sein du GAC, cela n'a pas beaucoup de valeur. Donc une majorité même importante s'il y a une opposition significative, en fait, ne sert pas à grand chose. J'espère avoir compris la question.

CLAUDIA RUIZ : Nouvelle question d'Abdeldjalil : « Pourquoi le GAC a son propre secrétariat indépendant ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Cela, c'est une question qui a déjà été posée, qui est posée depuis un certain temps. La décision a été prise et le problème en principe, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour financer un secrétariat indépendant dans d'autres domaines. Cela est le cas à différents niveaux. Le secrétariat parfois est géré par certains pays. Je crois au début que c'était l'Union européenne qui a fourni ce secrétariat, ensuite c'était l'Inde et maintenant, nous avons un forum.

Pourquoi est-ce que le GAC essaie d'avoir un secrétariat indépendant ? Parce que les gouvernements veulent être indépendants, pas totalement mais être indépendants de l'ICANN. Dans la pratique, certes, ils dépendent beaucoup du soutien du personnel.

HEIDI ULLRICH : Merci. Nous avons quelqu'un qui a la main levée.

SILVIA VIVANCO : J'ai une question d'une personne dans le chat en espagnol. Donc je vais la lire en anglais.

INTERPRÈTE : Désolée, nous n'entendons pas la question.

SILVIA VIVANCO : Il s'agit du code de l'extension géographique de l'Équateur. « Quelle est la compétence du GAC pour la révision du code de pays de l'Équateur? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Je suis désolé, je ne connais pas très bien la situation sur l'extension géographique de l'Équateur.

CLAUDIA RUIZ : Autre question.

ABDELMONEM GALILA : Il a fallu 50 ans pour en arriver à ce point. Il s'agit de l'Équateur. Y a-t-il des avis...

INTERPRÈTE : Désolée, l'interprète n'entend pas l'intervenant.

YRJÖ LÄNSIPURO : J'ai besoin de votre aide parce qu'en fait, il y a eu une interférence sur la ligne. Je n'ai pas entendu la question.

HEIDI ULLRICH : Oui, j'ai eu du mal moi aussi à entendre l'intervenant, donc peut-être qu'il pourrait taper la question dans le chat.

YRJÖ LÄNSIPURO : Nous avons des problèmes de son.

CLAUDIA RUIZ : Oksana a levé la main.

OKSANA PRYKHODO : Merci beaucoup.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous avons un écho. Nous ne pouvons pas interpréter.

OKSANA PRYKHODO : Par rapport à la juridiction, y a-t-il des procédures pour un pays pour envoyer son représentant au GAC ? Y a-t-il des exigences pour les représentants du GAC également s'ils souhaitent organiser une conversation ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci pour cette question Oksana.

Donc si j'ai bien compris, tout d'abord, n'importe quel pays peut envoyer son représentant au GAC. Et il y a dans les procédures de

fonctionnement justement une procédure qui explique comment cela est effectué. Donc par rapport à cette question, n'importe quel pays peut le faire sans problème.

Par rapport à votre autre question, je crois qu'il s'agissait de l'organisation d'une réunion du GAC, c'est cela ? Oksana, vous pouvez m'expliquer la deuxième partie de votre question ?

OKSANA PRYKHODO : Les consultations nationales sont l'aspect le plus important de cette question.

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui. J'ai bien entendu l'aspect le plus important.

JOANNA KULESZA : Peut-être qu'Oksana, vous pourriez écrire votre question sur le chat parce qu'il y a une problème de connexion.

HEIDI ULLRICH : On a une question d'Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, bonjour à tous. Est-ce que je peux intervenir ?

JOANNA KULESZA : Oui, allez-y Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Joanna. Alors j'ai compris la question d'Oksana et il y a d'ailleurs toute une série de questions qui se répètent sur le chat par rapport à cette question.

Alors d'abord, les conditions pour qu'un représentant du GAC puisse informer son ministère ou être en lien avec les parties prenantes, etc., en fait, ces conditions n'existent pas parce que les représentants du GAC représentent leur pays et les pays sont souverains donc ils peuvent faire ce que bon leur semble.

Donc une personne peut décider d'agir en solo et prendre des décisions tandis que d'autres prennent des décisions dans leur pays ou font rapport ensuite dans leur pays, ou bien travaillent sous forme de groupes de travail multipartites et font ensuite rapport dans leur pays. Mais l'ICANN ne peut obliger absolument en rien par rapport aux conditions stipulées pour être représentant au GAC.

Et il y a une question aussi concernant des questions sur les noms de domaine de premier niveau géographiques, .fk et .gs ; c'est ce qui a été mentionné sur le chat. Et cela, c'est un autre aspect sur lequel le GAC n'intervient pas parce que les extensions géographiques de premier niveau sont gérées par les opérateurs de registre de premier niveau. Et là, le GAC n'a pas de mission ou n'a pas de compétence pour dire aux opérateurs de registre ce qu'ils doivent faire et ne pas faire. Donc là encore, c'est la deuxième chose.

Le seul moment où l'ICANN intervient, c'est lorsqu'il y a un transfert d'extensions géographiques de premier niveau ou plutôt une organisation de noms de domaine de premier niveau géographiques d'un pays à l'autre. Alors là, l'ICANN peut émettre une opinion. Je sais

que cela s'est produit à une ou deux reprises par le passé, mais cela remonte maintenant et peut-être que le GAC a changé ses procédures.

Autre question qui revient sur le chat posée par Gabriel Bombambo et j'y ai répondu en français sur le chat, cette question est liée aux droits de l'homme. La question avait à voir avec les coupures de l'internet. Je crois qu'Heidi l'a bien traduite, *shutdown* en anglais. Donc effectivement, l'ICANN n'a rien à voir avec les coupures de l'ICANN. Il s'agit uniquement des noms de domaine de premier niveau, des identifiants d'internet. Et même lorsqu'il s'agit d'extensions géographiques comme je l'ai dit auparavant, c'est la ccNSO qui s'occupe des politiques internationales et pas des politiques nationales. Mais la mission de l'ICANN est très limitée à ce niveau-là et ne s'occupe pas de la connectivité dans les pays. Le GAC, bien entendu qui fait partie de l'ICANN et étant limité par la mission de l'ICANN, ne fait pas de commentaires à ce niveau-là non plus.

Et enfin, dernière chose – et je pense que la question a été posée sur le chat et on y a répondu, je pense que c'est Vanda qui a posé la question –, pourquoi est-ce que le GAC ne nomme pas un représentant au Conseil d'Administration. Et cela a été mentionné par Alejandro Pisanty qui a dit qu'en 2003, un groupe de travail s'était penché sur cette question. Et il a été dit que tout vote ou le fait de donner un vote ou de siéger au Conseil d'Administration de l'ICANN permettrait à cette personne ou à ce pays, en fonction de qui serait nommé, d'arbitrer parce que les membres du Conseil d'Administration ont un devoir fiduciaire vis-à-vis de l'ICANN. Mais les membres du Conseil d'Administration peuvent être poursuivis. Et je me souviens des discussions au sein de l'ATR2, on a eu justement des discussions lors

d'un dîner un soir où une personne a posé des questions et la réponse a été : « Non, il ne vaut mieux pas se lancer dans ce débat parce qu'on pourrait être poursuivis. » Donc je suppose que c'est justement la réticence de bon nombre de gouvernements.

J'espère avoir ainsi répondu à certaines des questions posées sur le chat. Merci.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Olivier, très utile.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vois encore quelques questions sur le chat. Oksana, par rapport aux consultations nationales, se demande quelles sont les conditions nécessaires pour les consultations nationales et s'il est possible qu'une personne soit représentante à titre individuel au GAC sans procédures législatives ; c'est la question d'Oksana.

Je pense qu'il y avait déjà une question qui a été posée sur le chat et Abdeldjalil qui a indiqué les liens concernant les conditions au GAC pour rejoindre le GAC. Donc je ne vais pas réindiquer le lien. Peut-être qu'Yrjö souhaite ajouter quelque chose par rapport à cette question.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui. Moi, ce que je pense, c'est si quelqu'un peut démontrer qu'il a ou qu'elle a été mandatée par un gouvernement pour représenter ce gouvernement au GAC, c'est cela dont il s'agit. De quelle manière ce mandat a été obtenu, que ce soit comme vous l'avez dit par le biais

dune consultation nationale ou autre. En fait, le GAC n'a pas droit de regard là-dessus.

Si quelqu'un vient et présente les justificatifs nécessaires pour démontrer qu'il représente son pays, alors on ne va pas remettre en doute le fait que cette personne peut effectivement représenter son gouvernement.

JOANNA KULESZA :

Oui, je pense que c'est effectivement la situation. Ils viennent avec un mandat. Cela dépend des pays. C'est ce que dit Vanda sur le chat aussi.

Je vois que Gunela avait sa main levée. Allez-y.

GUNELA ASTBRINK :

Oui. J'ai indiqué ma question sur le chat et je peux la relire si vous voulez. Concernant les droits de l'homme et le droit international et le groupe de travail concernant ces deux thématiques, est-ce qu'il y a un lien entre ce groupe de travail et le groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN sur les droits de l'homme ? Je sais que les compétences sont différentes mais peut-être qu'il y a des actions complémentaires ou un certain type d'activités qui pourraient susciter une certaine interaction entre ces deux groupes.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci beaucoup de cette question. En fait, je ne sais pas s'il y a des relations entre ces deux groupes de travail. Peut-être que ce n'est le cas, je n'en suis pas sûr. Ce que je sais, c'est qu'il y a une liaison entre le GAC et la GNSO et monsieur Helsingius est peut-être mieux placé que

moi pour vous dire s'il y a ce genre de relation entre ces deux groupes de travail.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Yrjö.

Je vois qu'il y a une autre question d'Oksana. C'est indiqué également pour référence, Oksana, sur le site web du GAC.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je ne vois pas d'autres mains levées. Peut-être qu'il y a des questions auxquelles on n'aurait pas répondu ?

CLAUDIA RUIZ :

Oui, nouvelle question : « Comment les représentants du GAC consultent leur gouvernement respectif ? »

YRJÖ LÄNSIPURO :

Cela dépend encore une fois des us et coutumes des gouvernements, cela varie beaucoup comme je le disais auparavant. Certains représentants du GAC semblent être habilités à parler, d'autres doivent d'abord consulter leurs gouvernements avant de s'exprimer. Mais là encore, ce qu'il faut prendre en considération, c'est que le GAC ne prend pas de décision à l'ICANN, donc les représentants du GAC n'engagent pas la responsabilité de leur gouvernement en prenant des décisions puisque le GAC ne prend pas de décision.

JOANNA KULESZA :

Merci Yrjö. Je pense qu'effectivement, cela permet d'éclaircir les choses.

Abdeldjalil, si vous voulez réviser de nouveau cette question, on a encore quelques minutes. Je vois qu'Olivier souhaite intervenir, il a levé sa main. Et si Abdeldjalil souhaite rédiger de nouveau sa question, n'hésitez pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Joanna. Je voulais faire un commentaire sur une autre question – et d'ailleurs, je crois que l'une des questions posées avait à voir avec cela – par rapport aux groupes de travail.

Il y a des membres du GAC à titre individuel qui participent à ce groupe de travail. Ils le font à titre individuel. En fonction de leur mandant, ils peuvent parler au nom de leur gouvernement, d'autres en leur nom propre. Mais aucun membre du GAC n'a pas possibilité de représenter le GAC, à l'exception du président du GAC. Et bien entendu, le président du GAC ne va pas participer à un quelconque groupe de travail. Donc il est très difficile pour le GAC de participer officiellement à des groupes de travail, comme le groupe de travail sur le processus d'élaboration de politiques, parce qu'ils sont liés au GAC et il y a tout un processus en vigueur au GAC qui fait qu'il est très difficile pour eux de participer aux groupes de travail en représentant le GAC.

Et il y a un groupe de travail sur les procédures accélérées pour la protection des données. Certains membres du GAC ont participé.

Et j'ai une question à l'attention d'Yrjö. Comment est-ce que les membres du GAC peuvent participer à ces discussions ? Est-ce qu'ils doivent relayer auprès du GAC la teneur des discussions au sein des groupes de travail ? Comment est-ce qu'ils procèdent exactement ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Oui. Merci Olivier de cette question. En fait, je dois avouer que je ne sais pas et là encore, je pense que cela dépend des représentants du GAC. Mais je ne sais pas dans quelle mesure ils doivent consulter auprès de la présidente du GAC par exemple.

JOANNA KULESZA : Yrjö, je pense qu'en fait, on procède comme dans les autres organisations internationales ; il y a un va-et-vient. Mais cela dépend de l'individu en particulier et du pays en particulier, qui se concentrent sur les mêmes arguments.

On a un commentaire de Cheryl sur le chat qui est lié aux PDP ouverts aux membres du GAC et qu'ils peuvent participer dans la qualité qu'ils souhaitent et qu'il y a différents membres du GAC qui participent à différents groupes de travail. Merci Cheryl de cette précision.

Alors merci de cette présentation très provocatrice, Yrjö, qui a suscité beaucoup de questions. Merci beaucoup. Je ne vois pas de questions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le chat ? Claudia, est-ce que vous aviez noté d'autres questions ? Moi, je n'ai plus rien sur ma liste.

CLAUDIA RUIZ : Non, je n'ai plus rien non plus.

JOANNA KULESZA : Alors s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons clore ce webinaire. Étant donné que nous avons couvert toutes les questions pertinentes.

Merci Yrjö de votre présentation et merci à l'avance d'avoir accepté de répéter ce webinaire demain. Pour ceux qui veulent réécouter cette présentation sur le GAC, vous êtes invités à nous rejoindre demain ou ce sera peut-être la même journée pour vous à 12:00 UTC (midi).

Et le cinquième webinaire pour la séance de préparation de l'ATLAS III aura lieu la semaine suivante. Il aura à voir avec la sécurité. Et mardi 21, nous nous retrouvons à 21:00 UTC. Et David Huberman va nous faire sa présentation sur la cybersécurité dans l'environnement ICANN. Et la deuxième présentation de ce webinaire aura lieu mercredi 22 mai à midi UTC. Comme je l'ai dit, vous êtes tout à fait les bienvenus pour nous rejoindre demain à midi UTC pour une nouvelle édition de ce webinaire.

Merci beaucoup de cette présentation très intéressante. Merci à tout notre personnel, merci aux membres du GAC et At-Large qui ont participé à cette réunion aujourd'hui. Et merci à tous de votre participation sur le chat. Et merci beaucoup aux interprètes sans lesquels nous n'aurions pas pu organiser ces webinaires. Merci à tous.

Passez une bonne soirée, une bonne journée et on se retrouve pour le prochain webinaire. Merci Joanna, merci Yrjö.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]